Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025072-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025 (*ouverte à 20h03)*

DATE DE CONVOCATION : 02 DECEMBRE 2025

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (12) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Isabelle HEDAN, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE, Mickael QUIMBERT

PROCURATIONS (2) :
Françoise BONHOMME donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Philippe RENAUX donne pouvoir à Frédéric MORVAN

EXCUSES (7) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HEDAN

2025.072 – 2.1
VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA TRANCHE 1 DU PROJET DE COMPLEXE SPORTIF ET DE LA MISSION OPC

Annexe : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA TRANCHE 1 DU PROJET DE COMPLEXE SPORTIF

Jérôme TOUTAIN, 3eme adjoint en charge de la vie associative et sportive, et Frédéric MORVAN, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux opérations d'aménagement, présentent le rapport suivant :

La rémunération de la mission de maitrise d'œuvre a été fixée initialement pour la phase 1 (gymnase) à 414 857,72 € HT pour un montant de travaux estimé au départ à 3 480 350 € HT.

Le montant des travaux arrêté à l'issue de l'avant-projet définitif, s'élève à 3 870 200 € HT.

Conformément aux modalités de calcul des honoraires prévues au marché, article 7, le pourcentage d'honoraires négocié appliqué est de 11,92 %, ce qui conduit à un montant total d'honoraires révisé de 458 705,44 € HT. L'écart par rapport au montant initial est de 43 847,72 € HT et a été ramené à 40 000 € HT après échanges.

Le Montant total des honoraires négociés après APD est donc fixé à 454 857,72 € HT

L'avenant en annexe indique la répartition des honoraires mise à jour.

Par ailleurs, le cabinet BLAMM nous a transmis une offre très intéressante pour la mission OPC, à savoir un cout de mission à 0.8% du montant des travaux contre 1.2% habituellement soit à ce stade un montant prévisionnel de 30 961.60 € HT.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025072-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre avec l'équipe de maîtrise d'œuvre BLAMM ARCHITECTURE fixant la rémunération à 454 857,72 € HT, pour la tranche 1 ;
- **D'APPROUVER** l'attribution de la mission OPC au cabinet BLAMM pour un montant de 0.8% du cout des travaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

Pour extrait conforme, le 11 Décembre

La secrétaire de séance,
Isabelle HEDAN

Le Maire,
Matthieu POLLET

